



Août 2014

Lettre d'information FO n°15 :

ONEMA / ONCFS / Agence des aires marines protégées / Parcs Nationaux / Conservatoire du littoral / Agences de l'eau

Rapport sénatorial sur l'Agence des Aires Marines Protégées : Le Sénat a rendu public un rapport sur l'AAMP et sur la politique de protection du milieu marin. Le rapport constate l'absence d'adéquation entre les missions et les moyens. L'abandon de missions comme le financement des campagnes de données est signalé comme un arbitrage lié à l'absence de moyens. De même, l'absence d'effectifs suffisants dans les Parcs Naturels Marins est mis en exergue.

En savoir plus [ici](#)

Note relative au renouvellement des conventions de coopération des services exerçant des missions de police de l'environnement : Le ministère a publié au Bulletin Officiel une note en date du 1er juillet 2014 sur le renouvellement des conventions de coopérations entre les services en charge de la police de l'environnement.

La note est disponible [ici](#)

Le décret sur le commissionnement des inspecteurs de l'environnement enfin publié : Après plus d'un an de la date attendue de sortie, le décret sur le commissionnement des inspecteurs de l'environnement est enfin publié au Journal Officiel du 19 juillet 2014.

Le décret est disponible [ici](#). Pour mémoire, Force Ouvrière était intervenue auprès de la ministre sur les délais de publication de ce décret (voir le courrier de la FEETS-FO [ici](#))

L'écologie à nouveau sacrifiée sur l'autel de l'austérité : Le gouvernement a rendu public les éléments du budget triennal 2015-2017. En 2015, il est prévu une diminution de 454 millions d'euros en 2015 et une suppression d'effectifs de 515 ETP.

En savoir plus [ici](#)

Conseil des ministres du 23 juillet 2014 : mesures concernant la politique de l'eau
La ministre de l'écologie a annoncé un flot de mesures concernant la politique de l'eau lors du Conseil des ministres du 23 juillet 2014. Mais ces mesures font l'impasse sur les moyens nécessaires alors que le budget du ministère subit de plein fouet l'austérité.

En savoir plus [ici](#)

Liste d'aptitude à IAE pour l'année 2015 : La note de gestion du ministère de l'agriculture du 23 juillet 2014 précise les modalités de constitution de la liste d'aptitude à IAE au titre de l'année 2015. Pour le corps des Techniciens de l'Environnement, seuls les Chefs Techniciens ayant atteint le dernier échelon de leur grade sont éligibles. Vous pouvez contacter le syndicat FO des IAE ([SNIAE-FO](#)) pour plus d'informations.

Télécharger la note de gestion [ici](#)

Assises des métiers de l'ingénieur : Un an après la réunion nationale, les ministères ont présenté l'avancement du chantier.

Télécharger les revendications du SNIAE-FO [ici](#) et les cahiers des charges des travaux de l'administration : [Formation-Ecoles](#), [Parcours-Mobilités](#), [GPEEC](#).

Concours de recrutement d'ingénieurs à l'ONCFS : Quatre postes d'ingénieurs sont à pourvoir à l'ONCFS au sein des CNERA dont deux par voie interne. Les oraux du concours externe se dérouleront du 15 au 19 décembre 2014. Le concours interne comprendra un écrit le 14 novembre 2014 et un oral entre le 15 et le 19 décembre 2014.

En savoir plus [ici](#)

Instruction ministérielle sur la GIPA 2014 : Le ministère a diffusé une [note de gestion sur la GIPA](#) et un [calculateur](#)

Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat du 26 juin 2014 : Il a notamment été examiné lors de ce Conseil supérieur l'ouverture de l'éligibilité à la déprécarisation pour les agents d'un établissement public du ministère de l'Intérieur qui n'y étaient pas éligibles jusqu'à présent. Force Ouvrière revendique que l'ensemble des établissements publics environnement puissent devenir éligibles à la fonctionnarisation pour les agents qui le souhaitent. Cet exemple montre que cela est possible !

Voir le compte-rendu de la FGF-FO [ici](#)

Réunion avec le SG et la DEB sur le dispositif de prévoyance et de complémentaire santé pour les agents des AE (et de l'ONEMA) : Suite au CTM du 19 juin dernier, une réunion s'est tenue le 7 juillet 2014 avec le Secrétaire Général du ministère, le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité, la Direction des Affaires Juridiques et de l'AESN.

En savoir plus [ici](#)

Intervention de Marylise Lebranchu sur l'impact de la décentralisation en matière de développement durable : La ministre en charge de la décentralisation est intervenue le 1er juillet devant la commission du développement durable de l'Assemblée nationale. Son intervention porte notamment sur les espaces naturels sensibles dans le cadre des projets de loi en cours.

En savoir plus [ici](#)

Mise en oeuvre de la compétence GEMAPI pour les collectivités : La loi du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique et l'Affirmation des Métropoles prévoit de confier aux communes la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Un décret du 28 juillet 2014 fixe la composition, l'objet et le fonctionnement de missions d'appui technique constituées dans chaque bassin pour "accompagner" cette prise de compétence.

Télécharger le décret [ici](#)

Rapport parlementaire sur le projet de loi biodiversité : La rapporteure du projet de loi biodiversité a rendu public son rapport sur le projet de loi qui reprend les débats et les amendements retenus.

Le rapport est disponible [ici](#)

Prélèvement sur le fond de roulement des agences de l'eau : La loi de finances 2014 a prévu un prélèvement sur le fond de roulement des agences de l'eau à hauteur de 210 millions d'euros. Ce prélèvement constitue un détournement des moyens de la politique de l'eau pour répondre aux injonctions des mesures d'austérités (notamment suite au pacte dit de responsabilité). Le détail du prélèvement par agences est donné par un arrêté du 23 juin 2014.

En savoir plus [ici](#)

Modification du décret relatif aux Comités de bassins : Un décret modifiant le code de l'environnement sur la composition des comités de bassin a été publié au JO du 29 juin 2014. Parmi les modifications, il est créé trois sous-collèges au sein du collège des usagers des comités de bassin.

Le décret est disponible [ici](#)

Généralisation de l'expérimentation de l'autorisation unique pour les IOTA : L'ordonnance de "simplification" du droit de l'environnement avait prévu une expérimentation de l'autorisation unique pour les IOTA pour les régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Alors que la transcription législative était présentée en conseil national de la transition écologique le 3 juillet 2014 (voir [ici](#)), un amendement du gouvernement sur la loi biodiversité prévoit la généralisation sur tout le territoire de l'autorisation unique (voir l'[amendement](#)) sans aucune évaluation préalable, analyse du retour d'expérience...

En savoir plus [ici](#)

Projets de loi ratifiant les ordonnances d'expérimentation de simplification du droit de l'environnement : Force Ouvrière est intervenu au Conseil National de la Transition Ecologique sur les ordonnances relatives aux expérimentations de simplification du droit de l'environnement le 3 juillet 2014. Nous avons fait part des risques de régression du droit de l'environnement et du besoin impérieux de disposer des effectifs nécessaires dans les services du ministère de l'écologie pour pouvoir répondre à ces missions.

En savoir plus [ici](#)

Quand les traités internationaux percutent les normes environnementales : Négociés en catimini et en dehors de tout processus démocratique le traité de libre échange entre les Etats-Unis et l'Union Européenne (TAFTA) ainsi que projet d'accord sur la libéralisation des services (TISA) risquent de remettre en cause les normes environnementales mais aussi les services publics.

Force Ouvrière donne un éclairage [ici](#)

Intervention de la Ministre au congrès de la FNPF : La ministre est intervenue à la clôture du congrès de la FNPF le 23 juin 2014. Elle s'est notamment exprimée sur l'agence française pour la biodiversité.

En savoir plus [ici](#)

Informations pour les salariés des fédérations de pêche : Plusieurs négociations se sont déroulées ces derniers mois dans la branche "structures associatives de la pêche de loisir et de la protection du milieu aquatique". La FEETS-FO a agit durant toutes ces négociations pour défendre les intérêts des salariés de la branche. A la fin des négociations, estimant d'une part "que le compte n'y était pas" et d'autre part que certaines dispositions n'étaient pas en faveur des salariés la FEETS FO a décidé, pour sa part, de ne pas signer les accords proposés.

Retrouvez toutes les informations [ici](#)

Pour suivre toutes nos actualités :

<http://www.feets-fo-fp.fr>

Pour nous rejoindre en prévision des élections du 4 décembre 2014

Zaïnil NIZARALY

znizaraly@feets-fo.fr / 01 44 83 86 20

FEETS-FO, 46 rue des Petites Écuries 75010 Paris

Ou remplir le bulletin d'adhésion en ligne [ICI](#)

